

FORMATEUR VIDÉASTE NIVEAU 2

Fiche de brevet

Prérogatives

- planifier et conduire des cours de plongeur vidéaste niveau 1 & 2
- planifier et conduire des cours de formateur vidéaste niveau 1
- participer au jury des plongeurs vidéastes niveau 2 et formateurs vidéastes de niveau 1
- participer à la formation de formateur vidéaste niveau 2
- promouvoir la vidéo subaquatique au niveau régional
- organiser et animer l'unité de valeur pédagogique commune aux commissions culturelles
- fait partie du collège des cadres de la CNPV

Conditions de candidature

- être licencié à la F.F.E.S.S.M.,
- contrôle médical : se conformer aux préconisations, conformément à la réglementation fédérale,
- être titulaire, au minimum, du brevet de plongeur niveau 3,
- être âgé de 20 ans minimum,
- posséder le brevet de plongeur vidéaste niveau 3,
- détenir le RIFA Plongée,
- posséder le brevet de formateur vidéaste niveau 1 depuis au moins une année,
- Avoir réalisé un vidéogramme monté entièrement par lui-même présenté en début de stage de pédagogie préparatoire d'une durée maximum de 3 à 4 minutes.

Organisation de la formation

La formation comprend deux stages :

- ☐ un stage de pédagogie préparatoire de formation de formateurs photo-vidéo en stage national,
- ☐ un stage de pédagogie pratique photo-vidéo en stage national bloqué

La formation de FV2 comporte obligatoirement les stages devant s'articuler chronologiquement comme suit :

Le stage de pédagogie préparatoire, en salle, se déroulant en métropole ou dans les DOM-TOM sur une durée de deux jours minimum

Le stage de pédagogie pratique, en stage bloqué, se déroulant en milieu naturel, sur une période de **6 jours minimum**, avec **5 plongées minimum**. Ce dernier doit comporter un ensemble de plongées de prise de vues et d'encadrement

Les deux stages de la formation, sont obligatoirement indissociables. Ils peuvent se réaliser avec ou sans intervalle de temps entre les deux mais dans une période maximale de 18 mois.

NB : Si les conditions d'encadrement et de formation à l'encadrement (présence de stagiaires FV1 et de stagiaires PV2) requises sont respectées et sous réserve de demander l'aval, au préalable, au responsable pédagogique, qui délègue un cadre de la CNPV, le brevet de formateur vidéaste niveau 2 pourra être organisé en région sous forme de stage bloqué ou fractionné.

Encadrement

Le stage de pédagogie préparatoire sera encadré par au moins :

- un instructeur photographe/vidéaste national (niveau III) et un formateur photographe/vidéaste niveau 3.

Le stage de pédagogie pratique sera encadré par au moins un formateur vidéaste niveau 3.

Ils peuvent être aidés par un ou plusieurs formateurs vidéastes niveau 2.

Sauf exception d'organisation, lors du stage de pédagogie pratique, chaque stagiaire formateur vidéaste niveau 2 devra disposer obligatoirement d'un ou de deux stagiaires vidéastes niveau 2 maximum, pour réaliser son encadrement, et d'un ou deux formateurs vidéastes niveau 1 maximum pour réaliser son encadrement.

Évaluation

Le candidat est évalué en contrôle continu sur l'ensemble des stages par les équipes pédagogiques du stage de pédagogie préparatoire et du stage de pédagogie pratique en concertation.

- présentation lors du stage de pédagogie préparatoire d'un cours théorique et/ou technique/pratique de plongeur vidéaste niveau 2, préparé avant le stage de pédagogie préparatoire
- présentation lors du stage de pédagogie pratique d'un cours théorique et/ou technique/pratique de plongeur vidéaste niveau 2 préparé avant le stage de pédagogie pratique et illustré par des rushes personnels.
- analyse d'image (rush brut et vidéogramme fini) pour des plongeurs vidéastes de niveau 1 & 2
- intégration à l'unité de valeur pédagogique commune aux commissions culturelles
- conduite de séances pédagogiques s'adressant à des formateurs vidéastes niveau 1
- participation à la formation des formateurs vidéaste niveau 1
- supervision de séances d'analyse d'images (rush brut et vidéogramme fini) des stagiaires formateurs niveau 1
- conduite du stage pratique
- gestion de la chaîne numérique
- intégration au stage pratique (participation active au déroulement et à l'encadrement du stage)
- qualité du vidéogramme présenté à l'entrée en formation

Jury

Un instructeur vidéaste national (niveau III) et au moins un formateur vidéaste niveau 3.

Le Président de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins ou son représentant est, par ailleurs de droit, président du jury de délivrance du brevet.

Équivalence avec les brevets CMAS

Pas d'équivalence

Le brevet a une validité de cinq ans et peut être renouvelé par la CNPV, sur demande de l'intéressé dans la mesure où il pratique l'enseignement de façon active.

Contenu de la formation

- connaissances nécessaires à l'animation de l'unité de valeur pédagogique commune aux commissions culturelles
 - le cadre réglementaire
 - la pédagogie générale
- connaissance des règlements spécifiques à la photo-vidéo de la FFESSM et de la CMAS
 - Etude du cursus de plongeur vidéaste de niveau 2*
 - Etude du cursus de formateur vidéaste de niveau 1*
- révision des techniques générales d'enseignement
- apprentissage de la formation de formateurs en général
- analyse d'images
 - analyse d'images de plongeur vidéaste niveau 2
 - former un formateur vidéaste niveau 1 à l'analyse d'images pour des plongeurs vidéastes niveau 1
- les différents types de matériel de prise de vues et d'éclairage artificiel existants
- techniques de montage : transfert, de stockage, de derushage et l'exploitation d'un logiciel de montage
- formation à l'évaluation de plongeur vidéaste niveau 2
- formation à l'évaluation de formateur vidéaste niveau 1
- formation à l'organisation et la conduite d'un stage de plongeurs vidéastes niveau 1 & 2 et de formateurs vidéastes niveau 1